

## ARCHIVES

### À PROPOS D'UN PROCÈS

Le Monde ·

Publié le 26 janvier 1977 à 00h00 - Mis à jour le 26 janvier 1977 à 00h00 · Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

Nous avons reçu le communiqué suivant :

" Les 27, 28 et 29 janvier, devant la cour d'assises des Yvelines, vont comparaître, pour attentat à la pudeur sans violence sur des mineurs de quinze ans, Bernard Dejager, Jean-Claude Gallien et Jean Burckhardt, qui, arrêtés à l'automne 1973, sont déjà restés plus de trois ans en détention provisoire. Seul Bernard Dejager a récemment bénéficié du principe de la liberté des inculpés.

"Une si longue détention préventive pour instruire une simple affaire de " mœurs ", où les enfants n'ont pas été victimes de la moindre violence, mais, au contraire, ont précisé aux juges d'instruction qu'ils étaient consentants (quoique la justice leur dénie actuellement tout droit au consentement), une si longue détention préventive nous paraît déjà scandaleuse.

" Aujourd'hui, ils risquent d'être condamnés à une grave peine de réclusion criminelle soit pour avoir eu des relations sexuelles avec ces mineurs, garçons et filles, soit pour avoir favorisé et photographié leurs jeux sexuels.

" Nous considérons qu'il y a une disproportion manifeste, d'une part, entre la qualification de " crime " qui justifie une telle sévérité, et la nature des faits reprochés ; d'autre part, entre le caractère désuet de la loi et la réalité quotidienne d'une société qui tend à reconnaître chez les enfants et les adolescents l'existence d'une vie sexuelle (si une fille de treize ans a droit à la pilule, c'est pour quoi faire ?).

" La loi française se contredit lorsqu'elle reconnaît une capacité de discernement à un mineur de treize ou quatorze ans qu'elle peut juger et condamner, alors qu'elle lui refuse cette capacité quand il s'agit de sa vie affective et sexuelle.

" Trois ans de prison pour des caresses et des baisers, cela suffit. Nous ne comprendrions pas que le 29 janvier Dejager, Gallien et Burckhardt ne retrouvent pas la liberté. "

Ont signé ce communiqué : Louis Aragon, Francis Ponge, Roland Barthes, Simone de Beauvoir, Judith Belladonna, docteur Michel Bon, psychosociologue, Bertrand Boulin, Jean-Louis Bory, François

---

**Pour soutenir le travail de toute une rédaction,  
nous vous proposons de vous abonner.**

Pourquoi voyez-vous ce message ?

**S'abonner**

Déjà abonné? [Connectez-vous](#)